INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Exonération fiscale et taux réduit

DGI

Offre :

Exonération temporaire de l'IS suivie d'un taux plafonné de l'IS pour les sociétés industrielles

Objet :

Exonération de l'IS suivie d'un taux plafonné pour les sociétés industrielles

Eligibilité : TPE/ PME / Sociétés industrielles

Descriptif :

Exonération de l'IS pendant les 5 premiers exercices à compter de la date de début d'exploitation puis imposition à l'IS aux taux du barème plafonné à 28 % pour les sociétés industrielles

Condition :

sociétés industrielles exerçant des activités fixées par le decret n° 2-17-743 du 19/06/2018

Cycle de vie :

Création d'entreprise, Démarrage de l'activité Exploitation, Développement/ Croissance et Autres

Finalité :

Investissement

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales

scannez le code qr